

Dépôt dossier Fonds Vert – Axe 3 – Accompagnement de la stratégie nationale de la biodiversité 2030

TITRE DE L'ACTION

Accompagnement de la mise en œuvre et de l'animation du plan d'actions territorial 2022-2024 de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONTEXTE

La mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 est l'une des démarches clefs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030.

En janvier 2021, pour la première fois, la France se dote d'une stratégie unifiée pour la métropole et les outre-mer qui reconnaît le lien évident entre les enjeux terrestres et marins, concerne tous les types statutaires d'aires protégées, et s'intéresse tant à leur création qu'à leur gestion.

La nouvelle Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 (SNAP) affiche comme ambition d'augmenter la surface du territoire national en aires protégées (30 % en aires protégées et 10 % en zones de protection forte), mais aussi d'accompagner la gestion qualitative du réseau actuel d'aires protégées afin de répondre aux objectifs de représentativité du patrimoine biologique et géologique régional, de suffisance, de réplication et de connectivité entre aires protégées, assurant une meilleure résilience au changement climatique. Ces objectifs qualitatifs pour le réseau d'aires protégées existant sont primordiaux au regard des atteintes persistantes portées à l'environnement, y compris parfois au sein même des espaces protégés.

Suite au courrier du secrétaire d'Etat établissant les modalités de gouvernance pour l'élaboration et le suivi de plans d'actions territoriaux 2022-2024, La DREAL PACA a élaboré, pour la partie terrestre, en lien avec l'ensemble des acteurs, dont la Région, ce plan pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, finalisé fin 2022 ; le volet marin correspond au plan d'actions ud document stratégique de façade dont la mise en œuvre est coordonnée, sur un plan technique, par la DIRM.

Ce plan d'actions comporte un ensemble d'actions ayant trait à l'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte (29 actions), et des actions ayant trait à la qualité du réseau (66 actions).

La stratégie nationale prévoit le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions national et des plans d'actions territoriaux (PAT). En région PACA, ce suivi est en cours de mise en place. Ainsi, un premier bilan a pu être réalisé le 12 mai 2023 sur l'avancée des actions et l'identification des besoins pour mettre en œuvre de manière optimale l'ensemble des actions programmées. Ces besoins sont essentiellement liés à des actions d'animation et de coordination. **Il est apparu pertinent que l'ARBE, collectif régional et opérateur au niveau régional en matière d'accompagnement, de connaissance, de mobilisation sur les sujets de la biodiversité, puisse appuyer les services de l'État et les collectivités dans la mise en œuvre de ces actions (cf. Annexe – PAT PACA), voire piloter certaines actions, en portant un poste de chargé de projet dédié.**

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023-2025

L'ARBE pourra grâce à un chargé de mission dédié sur 2 ans appuyer la mise en œuvre plan d'actions territorial (PAT) (cf. Annexe) – volet terrestre, en lien avec les pilotes des actions identifiés. Dans ce cadre, elle pourra assurer :

- La réalisation et/ou le pilotage d'études ou de bilans notamment :
 - état des lieux des documents de gestion des aires protégées, en lien avec les travaux nationaux (action 7.1.a).
 - analyse de la plus-value de la mise en place d'une protection réglementaire forte sur certaines zones humides menacées (action 2.6.a)

- L'appui (méthodologie, animation de territoire, concertation) et l'animation des acteurs locaux (PNR, collectivités, associations, PNx) sur les projets de création/ reconnaissance de Zone de Protection Forte (ZPF) sur le long terme.
Cet appui doit permettre de mobiliser les acteurs notamment en les aidant à :
 - analyser la pertinence des projets de ZPF identifiés dans le PAT (notamment les projets identifiés en liste 2 et 3),
 - approfondir les connaissances (enjeux écologiques, pressions) de ces sites afin d'approfondir leur pertinence et leur faisabilité pour les prochains plans d'actions.

- L'animation de la mise en œuvre et du suivi des actions pilotées par des acteurs locaux (gestionnaires d'aires protégées, dont les PNR ; collectivités dont les Conseils départementaux ; animateurs des Plans Nationaux d'Actions) :
 - compléter l'état des lieux,
 - mobiliser les acteurs, suivre la mise en œuvre de l'action, diffuser les résultats, etc. ;
 - animation des collectivités sur le lien terre-mer ;

- Ingénierie financière : appui aux gestionnaires d'aires protégées et aux collectivités pour la mobilisation de financements ;

- Participer et contribuer à l'organisation des réunions régionales (Comité Régional de la Biodiversité, comité de suivi) et départementales (Commission Départementales des Aires Protégées)

- Suivre le plan d'actions 2022-2024 avec notamment :
 - un travail de finalisation des indicateurs
 - la préparation de fiches actions
 - un appui à la rédaction du second plan d'actions 2025-2027 (action 3.4 du plan d'actions régional)

- Appui transversal sur des actions portées par l'ARBE dans le cadre du plan d'actions, notamment liées à l'animation du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels

CALENDRIER DE REALISATION

Début du projet : 01/11/2023

Fin du projet : 31/10/2025

BUDGET PREVISIONNEL

Les actions qui se dérouleront sur une période de 2 ans nécessitent de créer un poste de chargé de projet à plein temps.

CHARGES		PRODUITS	
COUTS INTERNES			
Dépenses de personnels			
- Directrice – 10 jours	110 148 €	ARBE (autofinancement)	29 160 €
- Chargé de mission (384 j soit 1 ETP sur 2 ans)			
Frais de fonctionnement général (location locaux, électricité, téléphone, photocopieurs...)	34 654 €	Fonds vert	116 641 €
Total Coûts internes			
COUTS EXTERNES			
Frais de mission : Frais de déplacement, location voitures, et petites fournitures	1 000 €		
Total Coûts externes			
TOTAL	145 802 €		145 802 €